

Autorité  
de la concurrence*Le Président**Paris, le 19 novembre 2015*

Référence à rappeler : 14-018 / 14-DCC-82

Monsieur,

Vous sollicitez, par un courrier en date du 5 novembre 2015 adressé au service des concentrations, la décharge du cabinet FINEXSI de ses missions de mandataire chargé de l'exécution de l'engagement pris par les sociétés M Finance et Equistone dans le cadre de la prise de contrôle par ces dernières du groupe Park&Suites et du groupe GMI.

Le 12 juin 2014, par la décision n° 14-DCC-82, l'Autorité de la concurrence a autorisé la prise de contrôle du groupe Park&Suites et du groupe GMI par M Finance et par le fonds d'investissement Equistone sous réserve de l'engagement de céder la résidence de tourisme Park&Suites Confort 2 étoiles, située 17, rue Marc Courriard à Annemasse (74). Le 15 décembre 2014, le cabinet FINEXSI (ci-après « le mandataire ») a été agréé, en qualité de mandataire chargé de vérifier le respect par le groupe Park&Suites de cet engagement. Un contrat de mandat a été conclu le 24 décembre entre Park&Suites et le mandataire.

Le mandataire a remis au service des concentrations les 13 février 2015, 13 mars 2015, 15 avril 2015, 18 mai 2015, 15 juin 2015 des rapports écrits sur le suivi des engagements constatant la conduite de négociations par le groupe Park&Suites en vue de la cession de la résidence de tourisme concernée. Le mandataire a transmis, le 24 juillet 2015, un rapport ad hoc sur le repreneur et une demande d'agrément de celui-ci. Cette offre de reprise a été approuvée par l'Autorité de la concurrence le 20 août 2015.

Le 8 octobre 2015, le mandataire a informé le service des concentrations de la cession effective de la résidence Park&Suites d'Annemasse par acte authentique conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2015 entre la société Appart'City SAS et Vacances Plus SARL. Il peut donc être conclu que le groupe Park&Suites a bien exécuté l'engagement qu'il avait souscrit.

Dans ces conditions, je vous informe que la mission du mandataire de suivi de cet engagement est parvenue à son terme et que son mandat prend donc fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Bruno Lasserre

---

© Autorité de la concurrence